

« Je ne sais si je vous ai dit ailleurs que, comme il n'y a point ici d'évêque, celui de Rouen a déclaré qu'il nous ex: tenait la place. Et, pour se mettre en possession, il a institué pour son grand vicaire le R. P. Supérieur des Missions, lequel d'ailleurs étant le principal ecclésiastique du pays, nous nous reposons sur son autorité pour la validité de nos professions (1), après la consultation qui en a été faite en Sorbonne, signée de six docteurs (2). »

Elle écrivait également en 1649 :

« Nous n'avons point encore d'évêque, à cause, je crois, des troubles de France..... Cependant, le R. P. Supérieur de la Mission fait ici toutes les fonctions ecclésiastiques, comme les mariages, les baptêmes et autres semblables. Il a des priviléges particuliers à notre égard, afin que tout ce qu'il fait en matière de supériorité soit valable, comme donner le voile, recevoir à profession, faire les visites, en attendant qu'il y ait ici un évêque qui fasse tout cela. Nous avons pris ici ces précautions, depuis que le R. P. Dom Raymond (3) m'a donné les mêmes avis que vous me donnez. Car encore que les Révérands Pères qui travaillent dans les Indes, et dans les terres éloignées, pour y établir la foi et l'évangile de Jésus-Christ, aient de semblables priviléges, ceux néanmoins qui sont ici en mission ne voulaient pas s'en servir (4). »

D'après le P. Jérôme Lalemant, c'est en 1647 que les Jésuites du Canada se seraient adressés pour la première fois à l'archevêque de Rouen et lui auraient demandé des pouvoirs. Il écrit, à la date du 6 août :

« Je proposai le voyage de France d'un de nos Pères, pour les affaires des Ursulines, Hospitalières, etc., et validité des sacrements de mariage, qu'on nous disputait par les lettres venues de France cette année (5). »

Puis il raconte un peu plus loin quel fut le résultat du voyage du P. Vimont, qui avait été député en France :

(1) Nous disons plus loin que la première profession religieuse, aux Ursulines de Québec, eut lieu en 1648.

(2) *Lettres de la V. M. Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 7.

(3) Ancien confesseur de la Vén. Marie de l'Incarnation, alors qu'elle était encore dans le monde. Il était religieux de l'ordre réformé de Citeaux, appelé les Feuillants, auquel Louis XIII avait donné le prieuré de Saint-Jean-des-Coups, à Tours.

(4) *Lettres de la V. M. Marie de l'Incarnation*, t. I, p. 407.

(5) *Journal des Jésuites*, p. 93.